

VCEUX DU CONSEIL MUNICIPAL .

Le Conseil Municipal se prononce pour la sauvegarde du service public de proximité. En effet, la Direction départementale des Finances Publiques projette le transfert de la Trésorerie de Fontenay-sous-Bois au Centre des Finances Publiques de Vincennes, d'ici à la fin de l'année.

Nous tenons à souligner l'importance de ce service de proximité dans la commune de Fontenay-sous-Bois.

La Trésorerie gère les budgets locaux sur les communes de Fontenay-sous-Bois, Saint-Mandé et Vincennes, ainsi que la régie de trésoreries.

La Trésorerie assure un service public de proximité qui permet aux usagers de payer leurs produits locaux, impôts, amendes, redevances et frais hospitaliers.

Les services de la ville s'y rendent mensuellement pour effectuer des paiements ou trouver des solutions de paiement adaptées.

A ceci s'ajoutent des citoyens qui viennent bénéficier de secours des collectivités locales. En fin d'année, se sont 300 personnes de plus en moyenne qui viennent bénéficier des chèques « régie solidaire ».

Ce transfert n'est pas acceptable.

Le Conseil Municipal se prononce contre tout projet de fermeture ou de transfert de la trésorerie hors des limites de la commune de Fontenay-sous-Bois, nous demandons au Directeur Départemental des Finances Publiques du Val-de-Marne de revenir sur sa décision. D'entamer une démarche auprès des Services Municipaux compétents pour trouver un autre lieu permettant aux fontenaysiens de continuer à bénéficier de la proximité de ce Service Public.